

VERIFICATION DES TITRES D'ÉLIGIBILITÉ

Rapport du Bureau du Grand Conseil

Le Bureau du Grand Conseil s'est réuni le jeudi 4 juillet 2019 pour prendre connaissance des pièces justificatives relatives à l'élection d'un nouveau député en remplacement d'un collègue démissionnaire.

Conformément à l'article 66, al.1 de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) du 16 mai 1989, en cas de vacance de siège pendant la législature, le Secrétariat général du Grand Conseil invite le Bureau d'arrondissement à le repourvoir dans un délai de cinq semaines. Conformément à l'article 67, al. 1 LEDP, s'il n'y a plus de suppléant, les signataires de la liste à laquelle appartenait le député peuvent présenter une candidature à son remplacement. Selon l'extrait du procès-verbal du Bureau électoral de l'arrondissement du Jura – Nord vaudois, sous-arrondissement de La Vallée, est déclaré élu au Grand Conseil :

M. Sébastien CALA, né le 31 octobre 1988, originaire de Maraçon (VD), chercheur en sciences du sport de profession, domicilié Impasse des Jumelles 4, 1343 Les Charbonnières, qui remplace au sein du groupe socialiste M. Nicolas Rochat Fernandez, démissionnaire. Mme Marianne Oberson, vient-ensuite, a renoncé à siéger.

En vertu de l'article 23, al. 3 de la loi sur le Grand Conseil (LGC) du 8 mai 2007, le Bureau, composé de Mmes et MM. Yves Ravenel, Président, Laurence Cretegny, 2e Vice-Présidente, Martine Meldem, Etienne Räss, Stéphane Rezso et Valérie Schwaar, membres, ainsi que de la soussignée, a constaté la parfaite légalité de cette élection et vous propose de l'accepter telle que présentée.

Lausanne, le 4 juillet 2019

La rapportrice :
(Signé) Sonya Butera
Première Vice-Présidente